



Avec l'accord d'association avec l'union européenne, jusqu'à quel point peut tenir le «système» tunisien ?

Mahmoud Ben ROMDHANE *

L'accord d'association euro-méditerranéen : une importance stratégique

En 1995, la Tunisie a signé un accord d'association avec l'Union Européenne (UE). Elle a été ainsi le premier pays arabe de la rive sud de la Méditerranée à s'intégrer dans un nouvel espace : l'espace euro-méditerranéen.

Du point de vue de l'UE dans son ensemble, cet accord (avec la Tunisie et tous les pays tiers-méditerranéens) revêt une double importance :

- il permet, d'une part, de constituer une zone de paix et de stabilité (une des premières priorités de l'Europe) en intégrant son flanc méridional sensible,

- il permet, d'autre part, un élargissement de son espace économique face aux pôles concurrents de l'Amérique et de l'Asie.

Du point de vue plus spécifique des pays de l'Europe du sud (Portugal, Espagne, France, Italie, Grèce), cet accord permet, en outre, de rééquilibrer une Europe dont le centre de gravité a tendance à basculer vers le Nord-est après la chute du mur de Berlin et l'intégration en perspective des pays de l'Europe centrale et orientale (Pecos) dans l'UE.

Pour tous les pays tiers-méditerranéens, cet accord correspond à un intérêt stratégique, vital : être articulé à l'un des pôles les plus importants de l'économie mondiale. Pour la Tunisie, d'autres considérations ont aussi prévalu :

- l'érosion des préférences (résultant de l'accord de 1976 et du protocole additionnel de 1987 entre la Tunisie et l'UE) dont bénéficient les produits manufacturés tunisiens sur le marché européen en raison, d'une part, de la baisse des tarifs douaniers européens vis-à-vis de l'ensemble des autres pays (conformément aux accords de Marrakech) et, d'autre part, de l'abolition totale des taxes douanières à l'égard des Pecos ;

- la petite taille de son économie et l'intensité considérable de ses échanges avec l'UE.

La Tunisie, des atouts

A priori, la Tunisie se présente comme l'un des meilleurs candidats parmi les pays de la rive sud pour la réussite du projet euro-méditerranéen : son économie est relativement dynamique (avec un taux de croissance dépassant les 4 % par an au cours des dix dernières années)⁽¹⁾, son «niveau» de développement est l'un des plus élevés (avec un P.N.B. par tête exprimé en parité de pouvoir d'achat largement au-dessus de tous les pays arabes de la rive sud), son cadre macro-économique est l'un des plus sains (un taux d'inflation compris entre 4 et 5 % au cours des cinq dernières années, un service de la dette représentant environ 18 % des exportations de biens et de services, un déficit budgétaire compris dans une fourchette de 3 à 4 %), son insertion dans l'économie européenne est la plus avancée (pour chaque tranche de 10 000 \$ US de PIB, elle exporte vers l'Europe près de 2 000 \$ US et en importe près de 2 900 \$ US), ses structures sociales sont parmi les plus modernes, son ouverture culturelle et sa proximité de l'Europe sont les plus grandes.

Pour la Tunisie, des risques

Malgré ces points de forces, l'intégration de la Tunisie dans l'espace euro-méditerranéen comporte des risques importants.

En effet, dans son volet économique, l'accord d'association porte création d'une zone de libre-échange (ZLE) pour les produits manufacturés, sur la base d'une réduction progressive des barrières douanières tunisiennes jusqu'à leur disparition totale à l'issue d'une période de 12 ans. Etant donné que par les accords antérieurs, la Tunisie avait, pour ainsi dire, librement accès au marché européen, le nouvel accord signifie un démantèlement unilatéral des barrières douanières tunisiennes vis-à-vis des produits manufacturés européens.

C'est donc l'ensemble de l'appareil industriel tunisien qui va se trouver exposé à une concurrence de plus en plus éprouvante de la part des produits manufacturés européens. Un appareil représentant près du cinquième du PIB et de la population occupée (un demi-million de personnes sur une population au travail d'environ 2,5 millions).

L'accord d'association (...) signifie un démantèlement unilatéral des barrières douanières vis à vis des produits manufacturés européenne...

C'est donc l'ensemble de l'appareil industriel qui va se trouver exposé à une concurrence de plus en plus éprouvante.

Mais à y regarder de plus près, les questions soulevées par la constitution de la ZLE dépassent -et de loin- celle du secteur manufacturier existant. Se posent, en effet, les questions de la réduction -progressive mais drastique- des taxes douanières portant sur les produits industriels européens et de leur remplacement par d'autres recettes fiscales si l'Etat entend maintenir les services sociaux et son rôle d'ensemble. Se posent les questions du nouveau cadre macro-économique : le passage d'une économie (en vérité) protégée (par-delà les discours) à une économie devenue partie d'un marché euro-méditerranéen, avec tout ce que cela im-

* Professeur Université de Tunis 3



Salah. Jabeur. Tunis.

Tunis : un symbole de la pénétration du Nord

plique au niveau des différentes formes de revenus, aux niveaux des prix, de la monnaie, de la politique de change,...

L'intégration dans l'espace euro-méditerranéen est lourde de conséquences. Économiques, certes, mais sociales et politiques aussi. Systémiques dirions-nous car c'est de la régulation de l'ensemble de l'économie et de la société tunisiennes qu'il s'agit.

Avant d'en venir là, commençons, tout d'abord, par examiner les impacts attendus de cette ZLE sur l'économie tunisienne. Quatre études ont été réalisées à cet effet ; mais elles comportent des failles ou des a priori méthodologiques tels que leurs résultats ne sont pas très fiables ⁽²⁾.

En résumé, elles prédisent toutes un accroissement du PIB à long terme (prédiction déduite des hypothèses mêmes du modèle utilisé) mais une mobilité de l'emploi de certaines branches vers d'autres branches (une destruction d'emplois...puis, si la réalité obéit au modèle, une re-création d'emplois dans un délai incertain) d'une importance variable : entre un minimum de 167 000 et un maximum de 390 000.

Pour la Tunisie, les gains à long terme sont estimés à 430 millions de dollars US tandis

que pour l'U.E., ces gains sont estimés à 3,4 millions de dollars, dont 2,2 millions pour la France et l'Italie.

Il est clair que des dizaines de milliers d'emplois viendront (et commencent déjà) à être supprimés.

Même si, au niveau des emplois détruits (puis redéployés) l'on ne saurait forcément s'inscrire dans ces ordres de grandeurs (qui représentent entre 7 % et 16 % environ du stock d'emplois existants), il est clair que des dizaines de milliers d'emplois viendront (et commencent déjà) à être supprimés, surtout quand on sait que la protection dont a été entourée l'industrie tunisienne est élevée et a eu tendance à s'accroître au cours des dix dernières années. En effet, le taux de protection effective (TPE) atteint une moyenne de 179 % en 1995 pour l'ensemble de l'industrie manufacturière (contre une moyenne de 123 % en 1986) avec des taux de 472 % pour les industries agricoles et alimentaires, 229 % pour les industries mécaniques et électriques, 207 % pour la chimie, 158 % pour le textile, l'habillement et le cuir, 123 % pour les industries diverses et 111 % pour les matériaux de construction, la céramique et le verre. La résistance au choc de l'ouverture aux

produits européens semble ainsi difficile ; elle dépendra de la capacité des industriels tunisiens à innover, moderniser leur gestion et leurs équipements. Ce phénomène est difficile à cerner ; l'économiste n'a qu'un indicateur à son secours pour l'évaluer : l'investissement. Or cet indicateur enregistre un essoufflement prononcé : l'investissement dans le secteur manufacturier a vu sa part tomber de 16,1 % de l'investissement total entre 1987 et 1993 à moins de 14,0 % depuis lors. Un investissement total qui est lui-même en stagnation.

D'autres sources d'information, telle que celle concernant le «Programme National de Mise à Niveau» corroborent cette assertion ; elles montrent que le nombre d'entreprises engagées dans ce programme est très en-deçà de (trois fois inférieur à) celui qui a été prévu.

En un mot, les acteurs concernés ne semblent pas agir avec l'énergie nécessaire pour affronter les défis.

L'accord d'association : des effets déstabilisateurs pour le «système» tunisien

Face à ce phénomène majeur et à toutes les conséquences découlant de l'accord d'as-

sociation, est posée la question de la capacité du «système» tunisien à perdurer dans ce contexte.

Le «système» tunisien : présentation

Le «système» tunisien, tel qu'il a fonctionné au cours de la première moitié des années quatre-vingt-dix, a reposé sur quatre socles que l'on peut grossièrement caractériser ainsi :

- un *socle économique* guidé par :

. une croissance assez soutenue, permettant une relative préservation du pouvoir d'achat des salariés et du statut des autres catégories sociales (agriculteurs, artisans, commerçants,...), un accroissement des profits et un niveau de recettes étatiques suffisamment élevé pour, d'une part, équiper, moderniser et renforcer les forces de l'ordre et, d'autre part, organiser la redistribution (la politique sociale),

. une politique économique prudente, évitant les grands chocs (privatisations extrêmement lentes, réductions des subventions aux produits de consommation de base faibles, étalées dans le temps, annoncées durant les vacances d'été, ...),

- un *socle social* développé permettant à l'Etat de décroquer des quartiers et des populations marginalisés,(4) clientèle-cible de l'islamisme politique et de fournir à titre gratuit ou quasi-gratuit les services sociaux de base à l'ensemble de la population (santé et éducation universelles en particulier),

- un *socle politique* fondé sur l'omniprésence d'un parti-Etat opérant un véritable maillage du territoire, un contrôle total sur l'information, un parti-Etat à travers lequel transitent aides et avantages, mais capable aussi de refuser l'accès à des droits économiques ; un parti-Etat dont la condition d'existence et de «mobilisation» de ses membres est intimement liée à la politique sociale dont il est le «pourvoyeur» principal,

- un *socle idéologique* (ou un mode de légitimation) fondé sur la «sécurité» (ou lutte efficace contre l'islamisme) et l'aide aux pauvres.

Si elle devait tenir en un mot, la régulation politico-idéologique pourrait être résumée par l'omniprésence d'un Parti dominant les appareils de l'Etat et se considérant comme l'unique représentant, l'unique expression de la société civile.

Le système est ainsi un système clos et l'«ordre» en vigueur ne souffre donc ni concurrence ni contestation.

encore été publiées ; on ne peut qu'être incité à conclure que la proportion ou, du moins, le nombre de pauvres a augmenté entre 1990 et 1995.

Evolution annuelle (en %) de la dépense par personne et par an à prix constants par période quinquennale et par région

Région	1975-1980	1980-1985	1985-1990	1990-1995
District de Tunis	2,3	2,6	- 0,7	- 0,5
Nord Est	5,5	3,6	3,1	- 0,8
Nord Ouest	4,5	1,2	3,9	0,7
Centre Ouest	3,4	4,0	1,4	- 2,5
Centre Est	11,0	0,6	0,6	4,3
Sud	11,0	0,6	0,6	- 0,5

Source : «Enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages. 1995. Volume A : Résultats de l'enquête sur le budget des ménages». Juin 1997. Tunis, 12 pages. Calculs personnels (utilisation de l'indice général des prix) pour transformer les chiffres fournis en dinars courants en dinars constants.

Le «système» tunisien à la veille de l'accord d'association

Dès la veille de l'accord d'association, toutefois, le système commence à voir ses ressorts faiblir.

Au plan économique, le taux d'investissement amorce une baisse prononcée surtout en ce qui concerne le secteur privé depuis 1993. Baisse «préoccupante» selon les termes mêmes de la Banque mondiale car il est clair que toute croissance économique future devra reposer sur des augmentations de capacité (et non sur une meilleure utilisation des capacités existantes comme cela a pu être le cas jusqu'ici).

La question de l'investissement est une question centrale car elle est un révélateur, comme l'avait souligné J.M. Keynes en son temps, de l'«état de la confiance» et parce qu'elle préfigure l'état économique des années à venir.

Malgré tout son poids, la *politique sociale* ne semble pas avoir été réellement en mesure de contrer les effets économiques pervers : pour la première fois en Tunisie, le budget moyen par personne a baissé en termes réels entre 1990 et 1995 dans quatre régions sur six.

Près de deux ans après la réalisation de l'enquête sur le budget des ménages, les informations concernant la pauvreté n'ont pas

Au plan politique, le parti-Etat continue de monopoliser la vie politique et de mailler le territoire, mais, dans sa «nouvelle version» il s'est stabilisé : ses réseaux de connaissances et de communication ainsi que son système et ses mécanismes de pouvoir sont établis. Par voie de conséquence, la compétitivité interne qui pouvait y régner dans un premier temps pour la conquête des masses et du pouvoir n'a plus de place. Comme tout corps non soumis à la compétition, le parti-Etat voit sa capacité d'attraction et son efficacité se réduire. A tous les niveaux, y compris celui de «pourvoyeur» de la politique sociale.

Au plan du mode de légitimation, les mêmes référents continuent d'être mis en avant («sécurité», «lutte contre la pauvreté»). Le concept de sécurité a eu, cependant, tendance à connaître une expansion : il consiste à mettre hors d'état de nuire l'islamisme politique, mais aussi ceux qui sont critiques du «système» (militants de gauche, syndicalistes ouvriers et étudiants insoumis, militants des droits humains,...).

Le «système» tunisien à l'épreuve de l'accord d'association

Avec la mise en oeuvre de l'accord d'association, le système est soumis à des facteurs

de perturbation plus déstabilisants ; il entre dans une ère de turbulences après avoir fonctionné des années durant dans un environnement stable.

Au plan économique, c'est la plus grande partie (entre les 2/3 et les 4/5) de l'appareil industriel qui est confrontée au risque de la disparition sous l'effet de l'importation libre et sans taxe de produits industriels européens. N'échappent à cette situation que les entreprises totalement exportatrices (dont la valeur ajoutée et les emplois ne dépassent guère les 25 % du secteur industriel). Pour des entrepreneurs qui ont baigné dans un monde de protections croissantes (malgré des discours contraires), la nouvelle période est celle de l'incertitude... et du danger.

Les industriels ne sont pas les seuls agents à voir leur statut remis en cause. En effet, pour faire face à la baisse sensible de ces recettes douanières issues de la taxation des produits industriels importés d'Europe, l'Etat doit prélever des impôts additionnels : augmentation de la T.V.A., soumission du secteur «informel» à des procédures et des redevances «formelles», etc... Commerçants, artisans, petits métiers sont contraints d'établir des factures et à y inclure la TVA sous peine d'amende sévère. Ils sont également tenus d'enregistrer leurs employés et apprentis et de verser leurs cotisations patronales en conséquence. Nombre d'entre eux se trouvent dans l'incapacité de répondre à toutes ces exigences ; leur mécontentement s'exprime dans plusieurs villes, de façon parfois violente.

Par ailleurs, deux types «nouveaux» de chômeurs font une apparition remarquée : il s'agit, d'une part, des diplômés de l'enseignement supérieur dont le nombre croît très rapidement ; il s'agit, d'autre part, de travailleurs formés, ayant une expérience professionnelle, licenciés à la suite de la fermeture (ou de la réduction d'effectifs) de leur entreprise. Avec la nouvelle grande vague de privatisations (qui a pu être reportée mais qui ne peut l'être davantage compte tenu des pressions très fortes exercées par le F.M.I. et la Banque mondiale), le nombre de travailleurs licenciés va augmenter encore davantage. Des mouvements de grève commencent à éclater.

Au plan social, compte tenu de l'aggravation des phénomènes d'exclusion économique, l'intégration exige des ressources autrement plus importantes que celles qui ont été, jusqu'ici, mobilisées. Et, pour le maintien du système, un appareil d'encadrement efficace.

Au plan politique et idéologique, l'accord

d'association n'est pas sans conséquence. Au plan formel, il comporte une référence explicite aux droits humains auxquels il accorde une dimension qualifiée de stratégique. Se fondant sur cet accord, le Parlement européen a d'ores et déjà exprimé ses préoccupations de diverses manières à propos des libertés. Sa capacité à peser de manière décisive sur le cours des choses est diversement appréciée, mais le seul fait qu'une attention puisse être exercée sur la situation des droits humains introduit un réel changement de perspective.

Plus qu'une référence écrite aux droits humains, l'accord d'association met en relation, en communication des sociétés. Une société européenne exerçant la démocratie politique et une société exerçant le système d'Etat-Parti unique. Cette communication ne peut que mettre à nu le caractère suranné de ce dernier et l'ambition, la volonté de fonder un avenir démocratique. En d'autres termes, une mise sous tension de la structure idéologico-politique.

Conclusion

Partis pour examiner l'impact sur l'économie tunisienne de l'accord d'association avec l'Union Européenne, nous voilà conduits à envisager non plus seulement l'économie mais la société et l'ensemble de son système de régulation.

L'accord d'association vient introduire un ensemble de perturbations dans les différents compartiments du «système» tunisien, compartiments désormais soumis à des contraintes et à des exigences inédites au moment où leur propre énergie semble s'épuiser. Compartiments dont les articulations elles-mêmes ne semblent avoir leur flexibilité ni leur cohérence d'antan.

L'accord d'association n'est pas, à lui seul, la source de tous ces facteurs de dysfonctionnements, même s'il en est une composante-clé. Si ses effets se révèlent aussi déstabilisateurs de l'«ordre», c'est aussi parce que l'«ordre» était lui-même confronté, comme nous l'avons vu, à ses contradictions propres et que son efficacité d'ensemble en était déjà affectée. Et si l'accord d'association introduit autant de perturbations, c'est parce qu'il est fondamentalement porteur de bouleversements, d'incertitude, ...d'aventures dans un système dont nous avons vu que l'un de ses traits fondamentaux est le caractère «clos».

Soutenir cette thèse ne devrait pas signifier pour autant que le «système» est rongé par des contradictions qui amèneront inéluctablement à son implosion dans le moyen

terme. Soutenir cette thèse, c'est seulement affirmer que les socles sur lesquels il repose et ses propres ressorts ne peuvent fonctionner de la même manière ni avec l'efficacité qu'ils ont eue pendant un temps.

Dans quel sens évoluera le système ? Viendra-t-il à disparaître ? La réponse à ces questions réside dans l'action des Tunisiens car les systèmes sociaux ne changent pas d'eux-mêmes.

Dans quel sens évoluera le système ? Viendra-t-il à disparaître ? La réponse à ces questions réside dans l'action des Tunisiens car les systèmes sociaux ne changent pas d'eux-mêmes. L'affirmation de K. Marx selon laquelle l'histoire de l'humanité n'est autre que celle de la lutte des classes semble s'appliquer tout à fait à notre propos.

L'Union Européenne pourra-t-elle, pour sa part, rester indifférente au sort de la Tunisie tout en déclarant qu'elle a la ferme volonté de faire réussir l'entreprise euro-méditerranéenne ? Une aggravation de la situation économique et sociale en Tunisie, un recul démocratique seraient perçus comme la «conséquence» de l'accord d'association avec l'U.E. ; ils auraient toutes chances de conduire à une tentation au repli, ce qui est tout le contraire de l'objectif recherché. Et s'il devait en être ainsi pour la Tunisie, qu'en serait-il alors pour tous les autres pays arabes de la rive sud ?

Notes

- (1) Ce constat mérite d'être nuancé : entre 1970 et 1986, la croissance du PIB réel par habitant de la Tunisie dépassait en moyenne l'ensemble des pays en développement. Cependant, depuis 1987, comme le fait remarquer la Banque mondiale, le rang de la Tunisie selon la croissance par habitant au sein d'un échantillon de 30 pays en développement et industrialisés, a reculé : la croissance de nombreux concurrents ayant été plus rapide durant cette période. Voir «*La Tunisie dans l'économie mondiale*». Banque mondiale. Département d'économie internationale. Division Analyse
- (2) Ces quatre études recourent toutes au Modèle Calculable d'Equilibre Général, lequel postule que les gains réalisés par les consommateurs nationaux, par suite de l'achat de biens et de services auprès d'une source moins chère sont des gains réalisés par l'économie toute entière (même si ces achats substituent une source européenne à une source nationale) et une parfaite réallocation des ressources que sont le capital et le travail sous l'effet d'une libéralisation des échanges. La disparition d'activités et, avec elle, la destruction de capital et d'emploi, est, pour simplifier, extérieure au modèle. Il n'y a pas, dans ce cadre, de suppression d'emplois mais une mobilité de ceux-ci. L'une des études plaque, en outre, une analyse en termes de demande sur un modèle d'offre. Pour plus de détails concernant les résultats de ces études, voir notre article : «L'accord de libre-échange entre la Tunisie et l'Union européenne : un impératif, des espoirs, des inquiétudes», publié dans «*Confluences Méditerranée*», n° 21. Printemps 1997. Editions L'Harmattan. Paris.